



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS qu'à sa séance ordinaire du 4 octobre 2021, le conseil d'agglomération a adopté le règlement suivant :

- **Règlement (2021)-A-15-14** modifiant le règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

Donné à Mont-Tremblant, ce 6 octobre 2021.

Claudine Fréchette
Greffière